

Déportés : une commémoration à géométrie variable

Malgré des preuves historiques irréfutables allant jusqu'à [une reconnaissance étatique par le président Chirac en 2005](#), certaines personnes persistent à refuser aux homosexuels français de commémorer la déportation dont ils ont été également victimes pendant la Seconde Guerre Mondiale. Parmi ces «antis», une association qui aurait été jusqu'à menacer le préfet de bouder la cérémonie commémorative annuelle de dimanche si la LGBT représentait officiellement les déportés homosexuels. Préfet qui a tranché en faveur de ce refus.

En 2010, la [HALDE](#) (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) devenue le [Défenseur des Droits](#) en 2011, donnait [raison à deux associations contre une décision préfectorale](#) : la déportation homosexuelle étant officiellement reconnue, il est discriminatoire de refuser qu'une association la représentant dépose une gerbe pendant la cérémonie officielle, et non après, comme n'importe quel citoyen anonyme peut le faire.

L'Etat contre l'Etat

Le Défenseur des droits étant une «autorité constitutionnelle indépendante» nommée par le Président de la République, il paraît étrange qu'après une jurisprudence comme celle de 2010 un préfet prenne encore le risque cinq ans plus tard de s'opposer aux droits européens et français.

La LGBT Touraine a d'ailleurs, suite à cette exclusion, saisi le Défenseur des droits et le procureur et des poursuites pour discrimination ne sont pas à exclure. *«Trop tard pour un référé malheureusement, puisque ce refus ne nous a été notifié qu'environ une semaine avant la cérémonie»* regrette Sébastien Tuller de la LGBT.

Jointe par 37°, la Préfecture précise : *"Le cabinet du secrétaire d'État aux anciens combattants et de la mémoire a été sollicité et a indiqué que la règle veut que déposent des gerbes les associations dont l'objet principal est **la défense et la transmission de la mémoire des déportés**. Toutefois, toute autre possibilité est ouverte alors qu'elle fait consensus entre toutes les associations parties prenantes. Des réunions de concertation ont donc été menées par la directrice de cabinet avec les différentes associations de déportés du département afin de connaître leur position sur cette demande. Cette phase de concertation a amené à constater que l'une des associations de déportés s'opposait à la participation de la LGBT à la cérémonie."*

Une majorité de soutiens, mais un refus quand même

«Nous sommes contre la hiérarchisation des commémorations» nous explique l'un des responsables de la LGBT Touraine joint au téléphone. D'ailleurs, André Maillet, fils de déporté et président d'une autre association, l'ADIRP 37, a écouté la demande de la LGBT, l'a finalement trouvée légitime et a souhaité qu'elle soit présente à cette cérémonie le 26 avril à Tours. La communauté israélite de Touraine a également accepté cette présence officielle et, dans un courrier daté du 11 mars 2015, le maire de Tours Serge Babary a renouvelé son soutien à la *«recherche de reconnaissance de la déportation pour motif d'homosexualité»* et a déclaré avoir dialogué dans ce sens avec les autres associations concernées.

Un dialogue qui n'aura visiblement pas porté ses fruits puisqu'il aura suffi d'une seule association pour que le préfet refuse que la LGBT dépose une gerbe pendant cette cérémonie de manière officielle. En niant que des gens ont été déportés parce qu'ils aimaient une personne du même sexe ou alors en considérant qu'ils sont moins importants que les autres, cette association entache sérieusement la mémoire de celles et ceux qu'elle commémore. Nous ne connaissons malheureusement pas ses raisons, sa présidente ayant refusé de répondre à nos questions.

Un degré en plus

> [Un point assez complet sur la déportation homosexuelle.](#)